

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS

Nombre de membres en exercice : 27

Séance du 2 juillet 2026

Nombre de membres présents : 17

L'an deux mil vingt-six et le deux juillet à vingt-heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel VITORINO, Maire

Ont pris part à la délibération : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

25/06/2026

Date d'affichage

25/06/2026

Objet de la délibération n° 58-2026

Administration – Approbation du PV de la séance du 5 juin 2026

Présents

A. SECULA, S. MASSON, C. LAVENAN, M. MELOU, L. GALINIER, S. FAUCON, R. MONTAGNON, S. SEGHER, D. FOLTRAN, F. BOYER, A. DOUGNAC, C. BOUSQUET, C. BRESSON PAVAILLER, C. SCHIFANO, M.J. SCHIFANO et C. DOMEZIL

Absents excusés

V. DROUIN, L. MERIEN, S. JEANNE-BROU, E. ENJALBERT, N. LAMBERT, G. VERDU, K. PAPON, M. CAREL, T. CAYUELA, C. CLERGEAU,

Pouvoirs

V. DROUIN à S. FAUCON
L. MERIEN à R. MONTAGNON
S. JEANNE-BROU à A. SECULA
E. ENJALBERT à A. DOUGNAC
N. LAMBERT à D. VITORINO

G. VERDU à C. BOUSQUET
K. PAPON à L. GALINIER
M. CAREL à F. BOYER
C. CLERGEAU à C. BRESSON PAVAILLER

Monsieur Alexandre DOUGNAC a été nommé secrétaire

Délibération n° 01

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée délibérante le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 et demande aux conseillers s'ils ont des observations à formuler.

Il est précisé que les observations faites en amont ont été intégrées au présent PV.

LE CONSEIL MUNICIPAL

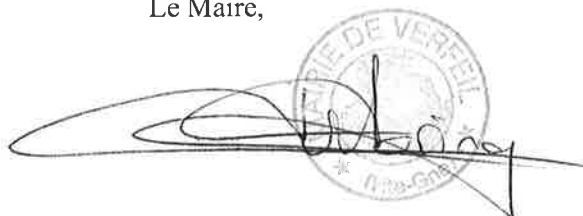
Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après

dépôt en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

06 JUL. 2026

06 JUL. 2026